

# Les salaires des agents de l'État en 2005

Vincent Gombault et Dominique Quarré,  
département de l'Emploi et des revenus d'activité, Insee

**E**n 2005, un agent de la fonction publique d'État a perçu en moyenne un salaire brut de 2 540 euros par mois, dont 14,7 % sous forme de primes et de rémunérations annexes. Déduction faite des prélèvements sociaux, en hausse sensible en 2005, le salaire net moyen est de 2 127 euros par mois. De ce fait le salaire brut augmente entre 2004 et 2005 de 1,6 % en euros courants contre 0,9 % pour le salaire net. Compte tenu d'une hausse des prix de 1,8 % en moyenne annuelle en 2005, le salaire brut moyen a diminué de 0,2 % en euros constants et le net de 0,9 %. L'évolution du salaire moyen est sensible aux promotions et avancements des personnes en place, mais aussi aux départs, notamment en retraite, et aux recrutements. La rémunération nette moyenne des personnes présentes en 2004 et 2005 a, quant à elle, progressé de 2,3 % en euros courants, soit + 0,4 % en euros constants.

En 2005, les 1,84 million d'agents titulaires et non titulaires des ministères civils de l'État travaillant en métropole ont perçu un salaire annuel brut moyen de 30 479 euros, soit 2 540 euros par mois (*définitions*). Ceci correspond à un traitement indiciaire brut annuel de 25 417 euros et à des compléments de rémunération de 5 062 euros.

Une fois prélevés 2 595 euros de cotisations sociales « salariés » et 2 359 euros pour la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), la rémunération moyenne nette de prélèvements est de 25 525 euros, soit 2 127 euros par mois (*tableau 1*).

**En 2005, le salaire net moyen diminue de 0,9 % en euros constants ; celui des agents présents en 2004 et 2005 augmente de 0,4 %**

Le salaire brut moyen a augmenté de 1,6 % en euros courants en 2005. Cette hausse résulte d'une part d'une hausse de 1,3 % du traitement brut et d'autre part d'une croissance plus vive des primes et rémunérations annexes (+ 3,4 % contre 0,7 % en 2004). La part des prélèvements dans le salaire brut s'élève à 16,3 % en 2005 contre 15,7 % en 2004. L'ensemble des cotisations augmente donc plus vite que le salaire brut : + 5,2 % au total dont + 6,5 % pour les cotisations sociales « salariés » et + 3,8 % pour les autres contributions sociales. In fine, le salaire net moyen croît de 0,9 % en euros courants.

La hausse des cotisations sociales s'explique par l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2005, du régime additionnel de retraite des fonctionnaires (*définitions*). À cela s'ajoute, à la même date, la hausse de l'assiette sur laquelle est calculée la CSG : 97 % du salaire brut contre 95 % auparavant.

## 1 Éléments du salaire annuel moyen net de prélèvements en 2004 et en 2005

	Niveau moyen (€)		Évolution <sup>1</sup> 2005/2004 (%)	
	2004	2005	euros courants	euros constants
<b>Salaire brut (a)</b>	<b>29 998</b>	<b>30 479</b>	<b>1,6</b>	<b>-0,2</b>
Traitement brut	25 094	25 417	1,3	-0,5
Indemnité de résidence <sup>1</sup>	244	248	1,6	-0,2
Supplément familial <sup>1</sup>	316	321	1,6	-0,2
Primes et rémunérations annexes	4 344	4 493	3,4	1,6
<i>dont nouvelle bonification indiciaire<sup>1</sup>NBI</i>	<i>107</i>	<i>106</i>	<i>-0,9</i>	<i>-2,7</i>
<b>Cotisations (b)</b>	<b>4 708</b>	<b>4 954</b>	<b>5,2</b>	<b>3,4</b>
Cotisations sociales « salariés » <sup>2</sup>	2 436	2 595	6,5	4,6
CSG et CRDS <sup>3</sup>	2 272	2 359	3,8	2,0
<b>Salaire net de prélèvements = (a)-(b)</b>	<b>25 290</b>	<b>25 525</b>	<b>0,9</b>	<b>-0,9</b>

1. Rapportés à l'effectif total et non à celui des seuls bénéficiaires.

2. Cotisations vieillesse, maladie, solidarité "chômage".

3. Contribution sociale généralisée (CSG) et Contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Champ : agents des services civils de l'État.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État, 2004 définitif et 2005 semi-définitif.

## 2 Décomposition de l'évolution du salaire moyen

	Évolution 2005/2000 en moyenne annuelle (en %)		Évolution 2005/2004 (en %)	
	En euros courants	En euros constants	En euros courants	En euros constants
<b>Salaire moyen</b>				
Traitement indiciaire brut	1,5	-0,4	1,3	-0,5
<i>dont : effet de structure<sup>1</sup></i>	0,4	0,4	0,7	0,7
Salaire brut	1,9	-0,1	1,6	-0,2
<i>dont : effet de structure<sup>1</sup></i>	0,4	0,4	0,8	0,8
Salaire net de prélèvements	1,8	-0,1	0,9	-0,9
<i>dont : effet de structure<sup>1</sup></i>	0,4	0,4	0,8	0,8
<b>Salaire à structure constante</b>				
Traitement indiciaire brut	1,1	-0,8	0,6	-1,2
Salaire brut	1,4	-0,5	0,8	-1,0
Salaire net de prélèvements	1,3	-0,6	0,1	-1,6
<b>Salaire brut des personnes en place</b>				
	3,8	1,8	2,9	1,1
<i>dont : effet de carrière</i>	2,1	2,1	1,8	1,8
<b>Salaire net des personnes en place</b>				
	3,7	1,8	2,3	0,4
<i>dont : effet de carrière</i>	2,1	2,1	1,8	1,8
Indice des prix à la consommation (évolution en moyenne annuelle)	1,9		1,8	

1. L'évolution du salaire moyen entre les années (n-1) et (n) peut être décomposée entre une évolution à corps, grade et échelon constants et un effet de structure.

Lecture : entre 2004 et 2005, le salaire net de prélèvements a diminué en euros constants de 0,9 % (-1,6 % à structure constante et +0,8 % dû aux modifications de structure). Pour les salariés présents aux deux dates, il a augmenté de 0,4 % dont 1,8 % liés à l'effet de carrière.

Champ : agents des services civils de l'État.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État de 2000 à 2005, semi-définitif pour 2005.

Compte tenu de la hausse des prix (+1,8 % en moyenne annuelle en 2005), le salaire brut en euros constants diminue de 0,2 % et le salaire net de 0,9 %.

En 2005, le salaire brut des agents en activité deux années de suite augmente de 2,9 % en euros courants contre 2,3 % pour le salaire net (tableau 2). Cette croissance du salaire net est inférieure à celle observée depuis 2000 : en moyenne annuelle sur la période 2000-2005, la rémunération moyenne des personnes en place deux années de suite a progressé de 3,7 % en euros courants. Compte tenu d'une hausse des prix de 1,8 % en 2005, la progression du salaire net en euros constants des agents déjà en place s'élève à 0,4 % en 2005 contre +1,8 % en moyenne annuelle sur la période 2000-2005. Ces fluctuations, à la hausse ou à la baisse, sont dues à l'évolution de la valeur du point d'indice et aux revalorisations catégorielles qui peuvent varier d'une année sur l'autre en fonction des négociations salariales.

L'effet de carrière, c'est-à-dire la contribution des avancements et promotions des personnes présentes en 2004 et 2005, s'élève à 1,8 % en 2005 pour l'ensemble des agents et à 1,9 % pour les seuls titulaires.

## 3 Salaires annuels moyens nets de prélèvements 2005 selon la catégorie socioprofessionnelle et le statut

	Effectifs évalués en « années-travail » à temps complet		Salaires nets de prélèvements (en euros courants)		Évolution 2005/2004 (en % en euros constants)		
	2005 (milliers)	2005/2004 (%)	2004	2005	Salaires moyens	À structure constante	Personnes en place <sup>1</sup>
<b>Ensemble</b>	<b>1 839,6</b>	<b>-0,7</b>	<b>25 290</b>	<b>25 525</b>	<b>-0,9</b>	<b>-1,6</b>	<b>0,4</b>
<i>dont : total enseignants</i>	1 029,4	-1,3	26 571	26 754	-1,1	-2,2	0,2
<b>Cadres</b>	<b>1 039,5</b>	<b>2,6</b>	<b>29 654</b>	<b>29 575</b>	<b>-2,0</b>	<b>-2,0</b>	<b>0,4</b>
Personnels administratifs et techniques	125,8	2,8	41 858	42 255	-0,8	-0,8	1,8
Enseignants <sup>2</sup>	913,7	2,6	27 977	27 829	-2,3	-2,2	0,1
<b>Professions intermédiaires</b>	<b>319,3</b>	<b>-10,2</b>	<b>21 502</b>	<b>21 869</b>	<b>-0,1</b>	<b>-1,5</b>	<b>0,9</b>
dont : - Enseignants <sup>3</sup>	115,7	-24,2	18 371	18 261	-2,4	-1,8	1,5
- Personnels de l'administration	106,4	1,3	24 388	24 436	-1,6	-1,6	0,2
- Personnels de la police et des prisons	9,1	-16,5	30 763	30 703	-2,0	-0,9	1,8
- Techniciens	69,3	1,0	22 351	22 618	-0,6	-0,8	1,2
<b>Employés et ouvriers</b>	<b>480,8</b>	<b>-0,7</b>	<b>18 937</b>	<b>19 198</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,5</b>	<b>0,3</b>
dont : - Employés administratifs	194,4	-3,0	18 762	18 963	-0,7	-0,1	-0,2
- Personnels de la police et des prisons	121,4	0,2	23 820	24 063	-0,8	-1,4	0,8
- Ouvriers, agents de service	144,4	-1,4	15 665	15 935	-0,1	-0,2	0,1
<b>Titulaires</b>	<b>1 571,4</b>	<b>0,2</b>	<b>26 188</b>	<b>26 328</b>	<b>-1,2</b>	<b>-1,7</b>	<b>0,5</b>
Catégorie A	900,7	2,9	30 469	30 342	-2,2	-2,0	0,5
Catégorie B	209,0	-8,3	23 696	24 004	-0,5	-1,6	0,7
Catégorie C	460,6	-0,9	19 345	19 525	-0,9	-0,8	0,1

1. Rémunération moyenne des personnes présentes en 2004 et en 2005.

2. Essentiellement : professeurs agrégés et certifiés et enseignants du supérieur.

3. Essentiellement : instituteurs, PEGC, maîtres auxiliaires et surveillants.

Champ : agents des services civils de l'État.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État, 2004 définitif et 2005 semi-définitif.

## L'impact des recrutements, des départs et des promotions

La variation des éléments du salaire moyen résulte de deux composantes : d'une part, une évolution à corps, grade et échelon fixés, et d'autre part, des effets de structure qui reflètent les changements de répartition des effectifs selon les corps, grades et échelons (*définitions*). La structure de la population des agents de l'État se modifie d'une part sous l'effet des recrutements et des départs (effet d'entrées-sorties) et d'autre part en fonction des promotions et avancements individuels des personnes en place (effet de carrière). L'effet de carrière est positif, tandis que l'effet d'entrées-sorties est négatif : les nouveaux entrants qui remplacent les départs (notamment en retraite) sont en général moins bien rémunérés que les sortants.

En 2005, le salaire brut, somme du traitement brut (*définitions*) et des primes et indemnités, a augmenté de 0,8 % à structure constante et en euros courants.

Cette progression à structure constante pour l'année 2005 résulte d'une part de l'augmentation de 0,85 % de la valeur du point sur l'année, des mesures catégorielles statutaires et indiciaires et des éventuelles retenues sur salaires pour grève. En 2005, on a compté 1,3 million de journées de grève contre 373 milliers l'année précédente.

Le salaire net a quant à lui progressé de 0,1 % à structure constante et en euros courants. Après prise en compte de l'inflation, la variation du salaire moyen à structure constante est de - 1 % en brut et - 1,6 % en net (*tableau 2*).

Aux revalorisations salariales s'ajoute l'impact des modifications de structure, c'est-à-dire l'accroissement de la qualification moyenne.

En 2005, la proportion dans l'emploi total des corps les plus qualifiés et donc les mieux rémunérés s'est à nouveau accrue par rapport à 2004. Ainsi, parmi les titulaires, la répartition est la suivante : 57,3 % de catégorie A contre 55,8 % en 2004 et 13,3 % de catégorie B contre 14,5 % en 2004. Les effectifs de la catégorie A ont augmenté de 2,9 % alors que ceux des catégories B et C ont diminué respectivement de 8,3 % et 0,9 %. Pour les agents de catégorie B, cette baisse est notamment la conséquence de la transformation des emplois d'instituteurs (catégorie B) en professeurs des écoles (catégorie A). Ces changements dans la structure des qualifications ont contribué pour 0,8 % à l'évolution du salaire net moyen.

## 10 % des agents gagnent moins de 1 287 euros nets de prélèvements par mois

### 4 Distribution des salaires annuels nets de prélèvements

	Titulaires			Ensemble des agents		
	Salaires nets de prélèvements		2005/2004 (en euros constants) (%) (€)	Salaires nets de prélèvements		2005/2004 (en euros constants) (%) (€)
	en 2004 (en €)	en 2005 (en €)		en 2004 (en €)	en 2005 (en €)	
D1	1 358	1 377	- 0,4	1 263	1 287	0,0
Q1	1 629	1 643	- 0,9	1 570	1 593	- 0,3
M	1 990	2 001	- 1,2	1 927	1 947	- 0,7
Q3	2 480	2 484	- 1,6	2 413	2 425	- 1,3
D9	3 189	3 189	- 1,8	3 106	3 114	- 1,5
D9/D1	2,35	2,32		2,46	2,42	

Lecture : dans le tableau, apparaissent les premier et dernier déciles (D1 et D9), les premier et dernier quartiles (Q1 et Q3) et la médiane (M).

En 2005, 10 % des agents titulaires ont perçu un salaire net de prélèvements inférieur à 1 377 €. Le salaire médian net de prélèvements s'est élevé à 2 001 €, il augmente de 0,6 % en € courants et baisse de 1,2 % en € constants.

Champ : agents des services civils de l'État.

Source : Insee, fichiers de paye des agents de l'État, 2004 définitif et 2005 semi-définitif.

### 5 Distribution des salaires mensuels nets de prélèvements pour l'ensemble des agents selon le sexe et le groupe socioprofessionnel en 2005

	Salaires du 1 <sup>er</sup> décile (D1)	Salaires médian	Salaires du 9 <sup>ème</sup> décile (D9)	D9/D1	Salaires moyen
	Euros	Euros	Euros		Euros
<b>Hommes</b>	<b>1 332</b>	<b>2 097</b>	<b>3 491</b>	<b>2,6</b>	<b>2 312</b>
Cadres	1 702	2 508	4 147	2,4	2 774
Professions intermédiaires	1 270	1 818	2 571	2,0	1 896
Employés ou ouvriers	1 158	1 673	2 328	2,0	1 722
<b>Femmes</b>	<b>1 254</b>	<b>1 863</b>	<b>2 806</b>	<b>2,2</b>	<b>1 994</b>
Cadres	1 574	2 101	3 129	2,0	2 262
Professions intermédiaires	1 126	1 732	2 346	2,1	1 771
Employées ou ouvrières	1 089	1 451	1 904	1,7	1 489
<b>Ensemble</b>	<b>1 287</b>	<b>1 947</b>	<b>3 114</b>	<b>2,4</b>	<b>2 127</b>
Cadres	1 611	2 236	3 555	2,2	2 465
Professions intermédiaires	1 188	1 763	2 443	2,1	1 822
Employés ou ouvriers	1 113	1 540	2 166	1,9	1 600

Lecture : 10 % des hommes gagnent moins de 1 332 € par mois et 10 % gagnent plus de 3 491 €.

Champ : agents des services civils de l'État.

Source : Insee, fichier de paye des agents de l'État de 2005 semi-définitif.

En 2005, le salaire net moyen des cadres diminue sensiblement (- 2 % en euros constants) alors que celui des professions intermédiaires est relativement stable (- 0,1 %). Celui des employés et ouvriers diminue de 0,4 % (*tableau 3*). Pour les cadres, cette baisse s'explique, en partie, par une réduction de 0,5 point de la part des agents de plus de 50 ans, qui sont les mieux rémunérés. Dans les autres catégories, on observe un mouvement inverse. Les employés et ouvriers ont de plus bénéficié du relèvement de l'indice minimum de la fonction publique en juillet 2005 (passant de 263 à 275). Par contre, la réforme indiciaire les concernant (suppression de l'échelle 2) intervenue en octobre 2005 ne fera pleinement sentir ses effets qu'à partir de 2006.

En 2005, la moitié des agents de l'État ont perçu un salaire mensuel net de prélèvements inférieur à 1 947 euros (*tableau 4*). En bas de l'échelle, 10 % ont gagné moins de 1 287 euros alors qu'à l'autre extrémité 10 % des agents ont disposé de plus de 3 114 euros, soit 2,4 fois plus. Ce rapport interdécile (D9/D1) est stable depuis plusieurs années.

Les cadres, titulaires et non titulaires, qui représentent 56,5 % de l'ensemble des agents de l'État, ont perçu un salaire mensuel net moyen de 2 465 euros, supérieur de 15,9 % à celui de l'ensemble des agents. Cet écart s'est encore resserré par rapport aux années précédentes (17,3 % en 2004, 18,8 % en

2003, 20,3 % en 2002 et 26,6 % en 1998). À l'opposé, avec 1 600 euros en moyenne, les employés et ouvriers gagnent toujours près de 25 % de moins que l'ensemble des agents de la fonction publique d'État.

En 2005, les salaires masculins restent en moyenne supérieurs de 15,9 % aux salaires féminins. L'éventail des salaires des hommes est plus étendu que celui des femmes : le rapport interdécile est de 2,6 pour les premiers et de 2,2 pour les secondes. Pour les cadres et les ouvriers ou employés, l'éventail des salaires des hommes est, comme pour l'ensemble de la population, plus dispersé que celui des femmes. Pour les professions intermédiaires, le rapport interdécile est très proche pour les hommes et pour les femmes (tableau 5).

## Les évolutions salariales sont dispersées

Au sein des agents ayant travaillé sur la totalité des deux années, 2004 et 2005, un peu moins de la moitié a un salaire annuel net moyen qui a progressé plus que l'inflation. La médiane de l'évolution du salaire de ces agents est de - 0,2 % en net et en euros constants et + 0,6 % en brut et en euros constants. Cet indicateur varie moins en fonction du sexe ou de la catégorie statutaire que de l'âge. En effet, les progressions de salaires sont plus fortes pour les jeunes en début de carrière que pour les agents de 50 ans ou plus. Ainsi la médiane des évolutions de salaire net en euros constants se situe à + 1,4 % pour les moins de 30 ans contre - 0,7 % pour les quinquagénaires. L'évolution médiane varie peu d'une catégorie à l'autre, - 0,1 % pour les agents de catégorie B, - 0,2 % pour les A et 0,3 % pour les C.

### Source

Les fichiers de paie de la Fonction publique d'État constituent la source principale

INSEE PREMIERE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : [www.insee.fr](http://www.insee.fr) (rubrique Publications)

Vous pouvez vous abonner gratuitement aux avis de parution dans <http://www.insee.fr/fr/ppp/abonnement/abonnement.asp#formulaire>

d'information sur les rémunérations des agents de l'État. L'essentiel des résultats a été établi à partir des fichiers de paie, définitif pour 2004 et semi-définitif pour 2005. Le champ est constitué des agents des ministères civils de l'État, titulaires et non titulaires, en poste en métropole. Sont inclus les enseignants des établissements d'enseignement privé sous contrat ainsi que les emplois-jeunes de la Police nationale et de la Justice. Sont exclus les agents en congé de fin d'activité, les salariés des établissements publics (notamment les emplois-jeunes en poste dans les établissements d'enseignement) ainsi que les fonctionnaires de la Poste et de France Télécom.

## Définitions

### 1. Les notions de salaire et de traitement brut

Le **traitement indiciaire brut** s'obtient en multipliant l'indice majoré par la valeur du point. C'est le traitement avant tout complètement et retenue.

Le **salaire brut** (ou rémunération brute) s'obtient en ajoutant au traitement indiciaire brut l'indemnité de résidence (0 à 3 % du traitement brut), le supplément familial de traitement éventuel, les primes et les indemnités (en excluant les éventuels avantages en nature). Les primes et indemnités comprennent l'ensemble des compléments de rémunérations annexes, y compris la NBI, nouvelle bonification indiciaire ; seule en est exclue l'indemnité logement des instituteurs.

Le **salaire net** (ou rémunération nette de prélèvements) s'obtient en retranchant du salaire brut les cotisations sociales « salariés » ainsi que la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). Le **salaire moyen par tête** correspond à celui d'un agent à plein temps pendant un an. En effet, on convertit les effectifs en « années-travail à temps complet » au prorata de leur présence : ainsi, un agent ayant travaillé durant 6 mois à temps complet et ayant perçu 10 000 € compte pour 0,5 année-travail rémunérée à 20 000 € par an. Si ce même agent avait été à mi-temps, il aurait compté pour 0,25 année-travail rémunérée à 40 000 € par an. Toutefois, le temps de présence ne peut excéder l'année : un agent ayant une activité à temps complet et une seconde activité accessoire, d'enseignement ou d'expertise par exemple, est compté pour une seule année-travail.

### 2. Évolution à structure constante et effet de structure

L'évolution du salaire moyen entre les années (n-1) et (n) peut être décomposée entre une évolution à corps, grade et échelon constants et un effet de structure. L'évolution moyenne diffère selon la population sur laquelle elle est calculée : soit l'ensemble des agents, soit les personnes présentes deux années de suite.

L'**évolution du salaire à structure constante** est calculée en figeant la structure des effectifs par corps, grade et échelon au niveau atteint l'année (n-1). Elle retrace la moyenne des évolutions de salaires propres à chaque échelon dans chaque grade de chaque corps.

L'**effet de structure** mesure l'effet des modifications de la répartition de la population entre les différents corps, grades et échelons. Il résulte de l'effet de carrière, toujours positif, et de l'effet des départs et des embauches ou « entrées-sorties » généralement négatif.

L'**effet de carrière** mesure la contribution à l'évolution du salaire moyen des avancements et promotions des personnes en place. Comme le salaire à structure constante s'obtient en figeant la structure des effectifs par corps, grade, échelon, l'effet de carrière inclut l'impact des mesures statutaires. On peut le calculer par catégorie d'agents sur la population des personnes en place appartenant à la catégorie l'année (n-1), qu'ils aient ou non changé de catégorie l'année (n).

### 3. Évolution en euros constants

Les évolutions en euros constants sont calculées en tenant compte de la progression de l'indice des prix à la consommation (y compris tabac) de l'ensemble des ménages, qui a augmenté, en moyenne annuelle, de 1,8 % en 2005. L'indice hors tabac a quant à lui augmenté de 1,7 %.

### 4. Régime additionnel de retraite des fonctionnaires

À partir du 01/01/2005, les primes des fonctionnaires, dans la limite de 20 % du traitement indiciaire brut total, sont soumises aux cotisations retraite à hauteur de 5 % pour l'employé et 5 % pour l'employeur.

## Bibliographie

« Les salaires en France », édition 2006, *Collection Références*, Insee.

## BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1  
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIERE - Tarif 2007

Abonnement annuel :  74 € (France)  92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : \_\_\_\_\_ Activité : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tél : \_\_\_\_\_

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : \_\_\_\_\_ €.

Date : \_\_\_\_\_ Signature

Direction Générale :  
18, Bd Adolphe-Pinard  
75675 Paris cedex 14  
Directeur de la publication :  
Jean-Michel Charpin  
Rédacteur en chef :  
Daniel Temam  
Rédacteurs :  
C. Benveniste, C. Dulon,  
A.-C. Morin, T. Méot  
Maquette : Mireille Brunet  
Code Sage IP071151  
ISSN 0997 - 3192  
© INSEE 2007



**INSEE**  
INSTITUT NATIONAL  
DE LA STATISTIQUE  
ET DES ÉTUDES  
ÉCONOMIQUES